

D R O I T D E S A V O I R

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

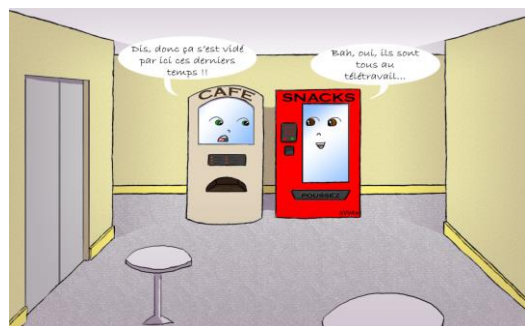
Réunion DP Occitanie EST du vendredi 19 mai 2017

✓ ***Vous partez en mission (temps effectif de travail inférieur à 7h30) ?***

Votre journée sera créditée des heures de travail réellement effectuées et le temps de trajet comptabilisé en tant que tel. **Par exemple : je pars en mission à 1h de mon domicile et mon temps de réunion est de 5h30. Je serai débiteur de 2h.** La note prévoit que « si je souhaite compenser le débit généré par le temps de réunion extérieure, je dois effectuer une demande en allant sur l'écran « Temps de trajet » dans le « **Self service** » et en utilisant le motif « **--RETTREU** » qui compensera tout ou partie du débit à hauteur de l'accroissement temps de trajet généré sur la journée ».

✓ ***Vous êtes sous CCN, vous partez à la retraite et souhaitez demander la Médaille du Travail ?***

Pour percevoir la prime, il faut que vous soyez salarié de l'établissement (**contrat de travail en cours**) au moment de la promotion (janvier ou juillet) de la Médaille du Travail.



Type de médaille	Ancienneté de service
Médaille d'argent	20 ans
Médaille de vermeil	30 ans
Médaille d'or	35 ans
Grande médaille d'or	40 ans

✓ ***Vous êtes absent (formation, maladie, réunion syndicale...) le jour de votre télétravail et souhaitez reporter cette journée ?***

Sachez que la journée de télétravail est un jour fixe et non reportable.

**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE Occitanie EST sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=3987627>